

CHRONIQUE CIBLONS L'ÉGALITÉ

Sur le... Web

Rappel des précédentes chroniques sur l'ADS

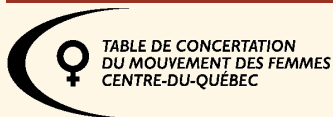
Les chroniques précédentes décrivaient les trois premières étapes d'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Celles-ci permettaient de :

- Déterminer la problématique et les enjeux à partir de données statistiques sexuées;
- D'établir les objectifs et les indicateurs en tenant compte des besoins différenciés entre les femmes et les hommes;
- D'élaborer des recommandations auprès des autorités pour la mise en place du projet.

Chroniques précédentes

Cette chronique est rendue possible grâce à la participation financière du MCCCFC

Pour nous rejoindre



19-A, rue de Courval
Victoriaville G6P 4W2

Téléphone
819.758.8282

Télécopie
819.758.7624

Adresse électronique
coordo@femmescentreduquebec.qc.ca

Nous sommes sur le Web!
www.femmescentreduquebec.qc.ca

DE RETOUR!

Grâce au soutien financier du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCFC), nous pouvons poursuivre la diffusion de nos chroniques « égalité ». Celles-ci ont pour but de vous outiller dans vos efforts pour atteindre l'égalité. Vous pourrez constater que nous avons innové pour ces nouvelles chroniques avec une formule mieux adaptée au monde virtuel.

Bonne lecture!

[Pour vous inscrire à notre liste d'envoi](#)

L'ADS : UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE

Étape 4 : Concevoir le plan d'action

Cette étape consiste à planifier la mise en œuvre du projet, du service ou de la mesure que l'organisation veut implanter. On établit le plan d'action et les activités opérationnelles en tenant compte des besoins des femmes et des hommes.

Questions à se poser

1. Quels moyens concrets peut-on envisager pour réduire, voire éliminer, les écarts observés entre les femmes et les hommes, que ces écarts soient d'ordre juridique, économique, politique, social et culturel?
2. Les activités choisies répondent-elles aux besoins spécifiques des femmes et des hommes?
3. Les conditions d'accès sont-elles les mêmes pour tous et toutes?

[Importance d'un plan d'action avec ADS](#)

L'ADS : UN OUTIL QUI SOLIDARISE ET QUI INCLUT

Pour faire suite au *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, différentEs actrices et acteurs de la région — dans le cadre des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale — se mobilisent et se concertent pour planifier et réaliser des actions structurantes qui visent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le gouvernement demande aux Alliances en région d'appliquer l'ADS dans leurs démarches. À ce titre, le plan d'action, y compris le portrait de la situation et les priorités retenues, doivent tenir compte de l'ADS. Pour supporter les régions, le SCF a élaboré des outils pour faciliter l'intégration de l'ADS. [Nous vous invitons à les consulter.](#)

Pour notre région, il est essentiel de travailler selon cette approche, afin de raffiner nos actions, d'adapter notre intervention aux besoins de toutes et de tous et d'optimiser les ressources financières et humaines mises à notre disposition. **En boni... une contribution à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.**

[Description de la démarche](#)